AUDIAL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Nathalie BOUILLY MONTES
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Sylvaine MOUTON
Gilbert ORUEZABAL
Xavier RONDEAU

A.P.R.E.S.
Association Protestante Régionale d'Ecoute et de Soutien

Siège Social : Rue Léo Lagrange – BP 99
47400 - TONNEINS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
http://www.audial.fr

Audial Expertise et Conseil - Société Anonyme au capital de 300 000 € - RCS Bordeaux B 458 201 738 - TVA FR 87 458 201 738
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Aquitaine - Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Bordeaux

A.P.R.E.S.
Association Protestante Régionale d'Ecoute et de Soutien

Association Loi 1901
Siège social : Rue Léo Lagrange - BP 99 (47400) TONNEINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association l'A.P.R.E.S. 47 – Association Protestante Régionale d'Ecoute et de Soutien relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tel qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des indemnités de fin de carrière financées tel qu'indiqué au paragraphe 2.2.9 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, financier et d'activités du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 12 juin 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIAL
représenté par Esmeralda GONZALEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A.P.R.E.S. AU 31 DECEMBRE 2018

APRES EXERCICE 2018

ACTIF	Exercice N 2018			Exercice N-1 2017
	Montant Brut	Amort. et prov.	Montant Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres Immobilisations incorporelles	143 436,86	134 643,87	8 792,99	17 509,05
Immobilisations Incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	101 835,94		101 835,94	101 835,94
Constructions	5 729 705,07	3 504 295,00	2 225 410,07	2 263 807,67
Installations techniques, matériel et outillage	420 985,24	355 360,49	65 624,75	80 578,78
Autres Immobilisations Corporelles	1 199 750,87	936 545,73	263 205,14	338 422,02
Immobilisations Corporelles en cours	49 250,66		49 250,66	155 725,95
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	35 248,00		35 248,00	35 143,00
Prêts				
Autres Immobilisations financières	12 438,87		12 438,87	11 902,07
TOTAL I	**7 692 651,51**	**4 930 845,09**	**2 761 806,42**	**3 004 924,48**
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	89,05		89,05	3 136,27
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 056 567,59		1 056 567,59	175 563,97
Autres créances	438 595,40		438 595,40	362 823,64
Valeurs mobilières de placement	2 039 197,45		2 039 197,45	1 227 302,45
Disponibilités	1 426 224,80		1 426 224,80	2 558 626,13
Charges constatées d'avance	6 286,92		6 286,92	3 304,51
TOTAL III	**4 966 961,21**	**0,00**	**4 966 961,21**	**4 330 756,97**
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL IV				
Primes de remboursement des obligations TOTAL V				
Ecart de conversion (actif) TOTAL VI				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**12 659 612,72**	**4 930 845,09**	**7 728 767,63**	**7 335 681,45**

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie
pour cet établissement ou ce service, entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an : € Dont à plus d'un an : 0,00
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du code de l'action sociale et des familles.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

APRES EXERCICE 2018

A.P.R.E.S. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

PASSIF	2018	2017
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	723 651,79	723 651,79
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subvention d'investissement sur biens renouvelables	55 100,00	55 100,00
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	511 462,60	197 462,60
Réserve de compensation	1 378 062,69	645 082,62
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 096 092,22	1 096 092,22
Autres réserves		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	738 571,85	390 997,81
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-807 334,70	-812 296,80
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	15 429,50	380 810,73
Dépenses non opposables au tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	296 676,71	1 029 724,98
Résultat provisoire de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	532 667,90	622 087,37
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations	338 886,43	152 466,43
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Droit des propriétaires		
TOTAL I	**4 879 266,99**	**4 481 179,75**
Comptes de liaison		
TOTAL II	**0,00**	**0,00**
Provisions pour Risques	293 526,79	302 200,00
Provisions pour Charges	87 518,54	115 349,74
Fonds Dédiés	444 361,91	305 080,95
TOTAL III	**825 407,24**	**722 630,69**
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	502 126,05	563 841,41
Emprunts et dettes financières divers (2)		0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	-3 252,12
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (3)	137 473,70	239 507,30
Dettes sociales et fiscales	1 376 338,46	1 331 181,79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 929,04	71,10
Autres dettes (4)	1 106,28	401,66
Produits constatés d'avance	119,87	119,87
TOTAL IV	**2 024 093,40**	**2 131 871,01**
Ecart de conversion (passif) TOTAL V	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**7 728 767,63**	**7 335 681,45**
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		
(2) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(3) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	137 473,70	239 507,30
(4) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales	.....	

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

A.P.R.E.S. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

APRES EXERCICE 2018 / CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges d'exploitation		
Achats de marchandise		
variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
variation de stock		0,00
Achats d'autres approvisionnements		
variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	527 840,96	474 520,10
Services extérieurs et autres	1 532 304,16	1 557 344,92
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	514 506,99	511 717,19
- autres	27 030,10	31 927,96
Charges de personnel		
- salaires et traitements	6 112 643,65	5 981 253,88
- charges sociales	2 725 115,79	2 713 941,08
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	366 505,60	342 113,52
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux dépréciations et aux provisions :		
- sur immobilisation Fianciére		
- sur actif circulant		0,00
- pour risques et charges d'exploitation	25 000,00	137 197,63
Autres charges	630 865,38	593 533,29
TOTAL I	**12 461 812,63**	**12 343 549,57**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	16 481,39	24 649,38
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement		0,00
TOTAL II	**16 481,39**	**24 649,38**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant		
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	31 269,89	11 813,63
Dotations aux amortissements et aux provisions		
couverture du besoin en fonds de roulement		
des immobilisations		0,00
d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées	186 424,92	258,60
Engagements à réaliser sur ressources affectées	238 397,86	116 880,65
Impôts sur les sociétés	9 728,00	8 234,00
TOTAL III	**465 820,67**	**137 186,88**
TOTAL DES CHARGES	**12 944 114,69**	**12 505 385,83**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	296 676,71	1 029 724,98
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**13 240 791,40**	**13 535 110,81**
Emplois des contributions volontaires en nature		
Charges de bénévolat	14 640,00	16 170,00

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

A.P.R.E.S COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

APRES EXERCICE 2018 / PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- prestations de services		
- divers	110 793,26	102 232,73
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	11 746 593,83	12 072 983,66
Subventions d'exploitations et participations	234 165,73	117 706,26
Reprises sur amortissements et provisions	3 855,60	27 996,47
Transferts de charges		
Autres produits	850 046,99	853 645,98
TOTAL I	**12 945 455,41**	**13 174 565,10**
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilière de placement, escomptes obtenus	42440,39	39308,21
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Diffèrences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	**42 440,39**	**39 308,21**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
- exercices antérieurs		0
Sur opérations en capital	99200,69	203408,79
Reprises sur provisions		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions réglementées	**55870,84**	**99000,00**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	97824,07	18828,71
Transferts de charges		
TOTAL III	**252 895,60**	**321 237,50**
TOTAL DES PRODUITS	**13 240 791,40**	**13 535 110,81**
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**13 240 791,40**	**13 535 110,81**
Emploi des contributions volontaires en nature		
Produits de bénévolat	**14 640,00**	**16 170,00**

0,00

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

APRES EXERCICE 2018

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - Le résultat économique

La clôture des comptes de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent global de 296 676.41 € déterminé comme suit :
- un excédent cumulé de 441 897.91 €uros pour les établissements de Clair Matin, Concorde, UEP Villeneuve, l'Itep Gardolle, le Sessad de Gardolle, l'Isep et l'Association.
- un déficit de 145 221.20 euros pour l'établissements La Cerisaie, SAEIP Savs et SAEIP CG.

1.2 - Le résultat administratif

La clôture des comptes de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent global de 455 705.34 € déterminé comme suit :
- un excédent cumulé de 584 202.20 € pour les établissements de Clair Matin, Concorde, UEP Villeneuve, l'Itep Gardolle, le Sessad Gardolle, l'ISEP, La Cerisaie, et l'Association.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. - Principes et conventions générales comptables :

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliqués en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décrêt comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Provisions pour congés à payer: il est bien tenu compte de l'avis CNC 2007-05 du 4 mai 2007 qui précise que les provisions pour congés à payer doivent faire l'objet d'une comptabilisations dans les comptes sociaux de l'établissement.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

2.2. - Règles et méthodes comptables :

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2.1 - Les résultats :

Les résultats des exercices précédents font l'objet de proposition d'affectation par le Conseil d'Administration. Ils sont portés en résultat en instance d'affectation dans l'attente des décisions des autorités de tarification. Ces dernières peuvent modifier, à la fois, le montant des résultats et leur affectation. Ces décisions feront l'objet d'écritures spécifiques.

2.2.2 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.
Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.
Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.
Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.3 - Les composants :

Si dès l'origine, les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. La méthode des composants consiste à ventiler une immobilisation corporelle en fonction des différents éléments significatifs qui la composent et qui ont une utilisation différente de l'immobilisation principale.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

2.2. - (suite 1)

2.2.4 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable, font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, l'amortissement est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement pratiquées sont :

- Constructions	30 ans à 50 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions IGAAC	10 ans à 20 ans
- Mobiliers, matériels et outillages	5 ans à 10 ans
- Matériels de bureau	3 ans à 10 ans
- Matériels de transport	3 ans à 7 ans

2.2.5 - Créances:

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.6 - Les valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, augmenté des frais accessoires. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur vraisemblable de négociation. Seules les moins-values latentes affectent, le cas échéant, le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

2.2. - (suite 2)

2.2.7 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.8 - Les fonds dédiés :

Ce sont les rubriques de passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

2.2.9 - Indemnités de fin de carrière :

Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent à l'APRES au moment de son départ à la retraite.
Dans les cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Elles sont calculées en fonction des éléments suivants :
- ancienneté du salarié au moment de la retraite,
- salaire estimé de fin de carrière (intégrant l'évolution des salaires),
- barème prévu par la convention collective.

Les provisions pour indemnité de fin de carrière résultent d'un calcul selon une méthode prospective.
Les critères retenus pour le calcul de la provision pour indemnité de fin de carrière sont les suivants :
- les personnels concernés sont les CDI présents au 31 Décembre, avec départs volontaires à 62 ans,
- la progression des salaires est évaluée à 1 % en moyenne pour les cadres et non cadres,
- un taux de charges sociales moyen de 52 % pour les Cadres, et 50% pour les non-cadres.
- la table de mortalité INSEE hommes/ femmes 2018.

Des provisions pour indémnités de fin de carrière ne sont constituées que partiellement, en accord avec les autorités de tarification.
Une information sur le montant de ces engagements est donnée dans la note 4.2 de la présente annexe.

Suite à l'avis de la compagnie nationale des commissaires aux comptes (bull 176 de décembre 2014-EC 2013.43) les provisions pour départ à la retraite **financées par les autorités** sont désormais comptabilisées en fond dédiés.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

III - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3,1 Immobilisations et amortissements

Les mouvements sur les immobilisations et les amortissements de l'exercice ont été les suivants :

Tableau des mouvements des immobilisations :

2018 en Euros	Début Exercice	Entrées	Sorties	Fin Exercice
Immobilisations Incorporelles	**143 436,86**	**0,00**	**0,00**	**143 436,86**
Immobilisations Corporelles	**7 254 243,30**	**229 257,05**	**31 223,23**	**7 452 277,12**
- Association	16 667,68	0,00	0,00	16 667,68
- Clair Matin	1 246 604,81	27 761,55	440,58	1 273 925,78
- Concorde	1 683 515,56	12 787,69	11 858,44	1 684 444,81
- UEP Villeneuve	1 313 941,83	129 341,02	10 213,19	1 433 069,66
- Gardolle	849 462,45	53 337,24	4 271,69	898 528,00
- Sessad	54 945,11	0,00	1 441,05	53 504,06
- ISEP	1 074 986,87	1 333,85	2 706,00	1 073 614,72
- La Cerisaie	611 525,50	838,75	0,00	612 364,25
- Siège	270 613,77	3 856,95	292,28	274 178,44
- SAEIP / La Corderie	131 979,72	0,00	0,00	131 979,72
Immobilisations en cours	**155 725,95**	**94 271,40**	**200 746,69**	**49 250,66**
Immobilisations Financières	**47 045,07**	**13 529,00**	**12 887,20**	**47 686,87**
TOTAL	**7 600 451,18**	**337 057,45**	**244 857,12**	**7 692 651,51**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Tableau des mouvements des amortissements :

2018 en Euros	Début Exercice	Dotations	Sorties Actif	Fin Exercice
Immobilisations Incorporelles	**125 927,81**	**8 716,06**		**134 643,87**
Immobilisations Corporelles	**4 469 598,89**	**359 654,85**	**33 052,52**	**4 796 201,22**
- Association	4 727,35	1 764,71	0,00	6 492,06
- Clair Matin	642 049,79	68 035,86	1 605,89	708 479,76
- Concorde	950 921,23	80 063,13	12 402,75	1 018 581,61
- UEP Villeneuve	811 581,13	61 254,23	10 314,65	862 520,71
- Gardolle	615 279,34	32 851,57	4 271,69	643 859,22
- Sesad	26 258,79	6 371,02	1 441,05	31 188,76
- ISEP	763 865,96	50 294,70	2 706,00	811 454,66
- La Cerisaie	414 146,59	37 876,59	31,06	451 992,12
- Siège	173 500,14	12 661,66	279,43	185 882,37
- SAEIP / La Corderie	67 268,57	8 481,38	0,00	75 749,95
TOTAL	**4 595 526,70**	**368 370,91**	**33 052,52**	**4 930 845,09**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

3.2 *Échéances des créances et dettes*

a) état des échéances des créances

Les créances à plus d'un sont comprises dans les rubriques suivantes :

Créances	Montant brut	Echéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
- Créances Clients	1 056 266,59	1 056 266,59	
- Autres créances (+ charges conctastées d'avance)	444 882,32	444 882,32	
TOTAL	**1 501 148,91**	**1 501 148,91**	

b) état des échéances des dettes

Les emprunts et les dettes s'analysent de la façon suivante :

Dettes	Montant brut	Echéances	
		Jusqu'à 1 an	**A plus d'1 an**
Dettes Financières			
- Emprunts auprès des établissements de crédit	500 714,67	61 758,87	438 955,80
- Dettes Fournisseurs	103 476,42	103 476,42	
- Dettes Fournisseurs Immo	6 929,04	6 929,04	
- Avance Clients	0,00	0,00	
- Dettes fiscales	566 973,14	566 973,14	
- Autres dettes	0,00	0,00	
- Pdts Constatés d'avance	119,87	119,87	
TOTAL	**1 178 213,14**	**739 257,34**	**438 955,80**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

3.3 Fonds Associatifs et Provisions

3.3.1 - Les Fonds Associatifs :

Les mouvements sur les fonds associatif ont été les suivants :

2018 en Euros	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Fonds Propres (cptes 102,103)	***778 751,79***	***0,00***	***0,00***	***778 751,79***
Fonds associatif sans droit de reprise	723 651,79			723 651,79
Subvention d'investissement sur biens renouvelables	55 100,00			55 100,00
Réserves réglementées (cptes 106820)	***197 462,60***	***314 000,00***	***0,00***	***511 462,60***
- Clair Matin		70 000,00		70 000,00
- Concorde	80 004,19	140 000,00		220 004,19
- SAEIP CG		4 000,00		4 000,00
- Gardolle	*40 070,50*			40 070,50
- Sessad	*17 392,92*			17 392,92
- Villeneuve	*59 994,99*	100 000,00		159 994,99
Réserves compensation (cptes 10686,10687)	***645 082,62***	***412 677,89***	***0,00***	***1 057 760,51***
- Clair Matin	11 936,02	50 000,00		61 936,02
- SAEIP / La Corderie	5 903,58	3 941,36		9 844,94
- Concorde	50 000,00	90 000,00		140 000,00
- Villeneuve	0,00	170 000,00		170 000,00
- Gardolle	83 372,53	23 286,95		106 659,48
- Sessad	119 679,83	4 076,20		123 756,03
- ISEP	97 824,73	43 695,45		141 520,18
- La Cerisaie	276 365,93	27 677,93		304 043,86
- Siège	0			0,00
Réserves de trésorerie (cptes 10685)	***1 096 092,22***	***0,00***	***0,00***	***1 096 092,22***
- Clair Matin	59 209,09			59 209,09
- Corderie	0,00			0,00
- Concorde	218 191,34			218 191,34
- Uep Villeneuve	32 232,01			32 232,01
- Gardolle	47 150,46			47 150,46
- Sessad	25 272,10			25 272,10
- Isep	8 562,00			8 562,00
- La cerisaie	2 257,55			2 257,55
- Siège	703 217,67			703 217,67

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

3.3.2 - Les Provisions :

Les mouvements sur les provisions ont été les suivants :

2018 en Euros	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Provisions réglementées	***152 466,43***	***186 420,00***	***0,00***	***338 886,43***
(cptes 141,142,145,14861,14862)				
- Clair Matin	29 475,50			29 475,50
- SAEIP / La Corderie	5 536,00			5 536,00
- SAEIP / La Corderie SAVS	0,00	0,00	0,00	0,00
- Concorde	0,00			0,00
- Villeneuve	0,00			0,00
- Gardolle	976,32			976,32
- Sessad	11 321,11			11 321,11
- ISEP	54 489,23	86 420,00	0,00	140 909,23
- La Cerisaie	50 668,27	100 000,00		150 668,27
- Siège	0,00			0,00
Provisions pour risques et charges	***417 549,74***	***27 632,03***	***64 136,44***	***381 045,33***
(cptes 151,157,158)				
- Association	0,00	0,00	0,00	0,00
- Clair Matin	172 320,95	15 000,00	4 120,95	183 200,00
- SAEIP / La Corderie	328,69	0,00	328,69	0,00
- SAEIP / La Corderie SAVS	129,53	0,00	129,53	0,00
- Concorde	17 650,64	10 000,00	7 650,64	20 000,00
- Villeneuve	125 672,46	0,00	35 345,67	90 326,79
- Gardolle	12 482,40	0,00	4 816,54	7 665,86
- Sessad	337,53	0,00	337,53	0,00
- ISEP	4 660,04	1 292,83	4 054,99	1 897,88
- Siège	79 438,81	0,00	1 484,01	77 954,80
- La Cerisaie	4 528,69	1 339,20	5 867,89	0,00
TOTAL GENERAL	**3 287 405,40**	**940 729,92**	**64 136,44**	**4 163 998,88**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

3.3.3 - Les Fonds dédiés :

3.3.3.1 Les fonds dédiés retraite :

Les mouvements sur les fonds dédiés retraite ont été les suivants :

Etablissements	Fonds à engager au 01/01/2017	Fonds dédiés Retraite au 31/12/2017	Engagements à réaliser sur ressources	Engagements à réaliser sur ressources	Utilisation en cours d'exercice	Solde au 31/12/2018
	cptes 19…	*cptes 194100*	*cpte 648830*	*cpte 689400*	*cptes 781500*	*cptes 19…*
Association	-	-				-
Clair Matin	-	61 234,24		53 560,03	46 069,56	68 724,71
Concorde	-	61 188,73			17 570,48	43 618,25
Villeneuve	-	77 224,48		30 000,00	27 679,26	79 545,22
Gardolle	-	25 831,12			6 504,77	19 326,35
Accueil de Jour	-	10 255,72				10 255,72
ISEP	-	15 433,93				15 433,93
Sessad	-	5 154,00				5 154,00
Siège	-	-				-
TOTAL	**-**	**256 322,22**	**-**	**83 560,03**	**97 824,07**	**242 058,18**

3.3.3.2 - Les Fonds dédiés :

Les mouvements sur les fonds dédiés ont été les suivants :

Etablissements	Fonds à engager au 01/01/2017	Fonds dédiés Retraite au 31/12/2017	Engagements à réaliser sur ressources	Engagements à réaliser sur ressources	Utilisation en cours d'exercice	Solde au 31/12/2018
	cptes 19…	*cptes 197000*	*cpte 648830*	*cpte 689400*		*cptes 19…*
Association	6 426,54			450,00	0,00	6 876,54
Clair Matin	0,00				0,00	0,00
Concorde	0,00				0,00	0,00
Villeneuve	0,00				0,00	0,00
Gardolle	6 643,91				0,00	6 643,91
Accueil de Jour	28 961,57			150 000,00	0,00	178 961,57
ISEP	6 726,71			3 095,00	0,00	9 821,71
Sessad	0,00				0,00	0,00
Siège	0,00				0,00	0,00
TOTAL	**48 758,73**	**0,00**	**0,00**	**153 545,00**	**0,00**	**202 303,73**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

3.4 Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes ci-dessous pour :

Nature	Année 2018	Année 2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 265,25	1 520,56
dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 997,28	17 410,62
Dettes fiscales et sociales	809 358,00	792 647,00
Autres dettes	0,00	358,46
Avances reçues		
TOTAL	**844 620,53**	**811 936,64**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

3.5 Produits à recevoir :

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants :

	Année 2018	Année 2017
Créances rattachées à participation		
Créances clients		
Autres créances	130 638,82	108 937,46
Créances sociales et fiscales	84 155,06	56 118,47
Disponibilités		
TOTAL	**214 793,88**	**165 055,93**

3.6 Comptes de régularisation :

Les charges et produits constatés d'avance ne contiennent que des charges et produits liés à l'exploitation normale de l'Association.

3.7 Produits exceptionnels :

	Année 2018	Année 2017
Reprise résultat N - 2 (Excédent)	0,00	0,00
Reprise / provisions	0,00	0,00
Produits sur exercice antérieurs	5 751,21	1 965,58
Produits des cessions d'éléments d'actif	4 020,00	114 514,40
Quote part des subv° d'inv. inscrites au compte de résultat	89 419,47	86 928,81
Autres produits exceptionnels	10,01	0,00
TOTAL	**99 200,69**	**203 408,79**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

3.8 *Charges exceptionnelles* :

	Année 2018	Année 2017
Reprise résultat N - 2 (Déficit)	0,00	0,00
Charges sur exercices antérieurs	8 092,20	3 770,24
Charges des cessions d'éléments d'actif	0,00	7 984,99
Autres charges exceptionnelles	23 133,39	58,40
Dotations aux provisions réglementées	4,92	258,60
TOTAL	**31 230,51**	**12 072,23**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

3.9 Effectifs :

Effectifs pour l'exercice 2018 par établissement et par catégorie.(ETP)

ETS / ETP	ENCADREMENT		ADMINISTRATIF		EDUCATIF		MEDICAL et PARA-MEDICAL		SERVICE GENERAUX		AUTRES (*)		TOTAL
	T.Complet	T.Partiel	T.Complet	T.Partiel	T.Complet	T.Partiel	T.Complet	T.Partiel	T.Complet	T.Partiel	T.Complet	T.Partiel	
SIEGE	3	0,9999	2	1,4484						0,7155		1,0445	**9,2083**
CLAIR MATIN	1	1,2859	2	0,1609	8	5,4796		0,7612	4	3,7343	10	6,0302	**42,4521**
CORDERIE						1,8246				0,6533			**2,4779**
SAEIP SAVS						0,6705		0,0232		0,5132			**1,2069**
CONCORDE	3	0,3330	3		10	7,8646		0,9162	4	3,9519	9	3,7306	**45,7963**
UEP VILLENEUVE	2	1,1478	2	0,8010	11	5,8163		0,5800	3	4,7638	11	5,3449	**47,4538**
GARDOLLE		1,6000		0,8000	9	6,4169		0,6480	4	1,7907		0,4784	**24,734**
SESSAD		0,4000		0,2000		1,2973		0,6587		0,3500			**2,906**
ISEP	1		1		12	2,1498	3	1,1331	1	4,1159		1,447	**26,84579**
LA CERISAIE	1		1		6	3,2552		2,4848		1,2847		1,9742	**16,9989**
TOTAL	**11**	**5,7666**	**11**	**3,4103**	**56**	**34,7748**	**3**	**7,2052**	**16**	**21,8733**	**30**	**20,0498**	**220,0800**
TOTAL N-1	6	4,9594	13	4,167	65	25,2004	4	7,7334	23	12,4792	39	14,0253	218,5647

(*) Les assistantes familiales et les contrats aidés

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

IV - ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1 Dettes garanties par des sûretés réelles :

Les dettes garanties par des sûretés réelles (hypothèques ou nantissement) s'analysent ainsi :

PRETEUR	NATURE	DATE	MONTANT INITIAL	ENCOURS	DUREE	GARANTIES DONNEES ET RECUES
BFCC - Accueil de Jour - Equipements Allez et Cazeneuve	LT	déc-07	130 000,00		15 ans	3 % FGMOSS -
BFCC - CONCORDE 2eme tranche travaux	LT	janv-09	300 000,00		15 ans	3 % FGMOSS -
Crédit Agricole - Clair Matin - Travaux mise aux normes et extension cuisine	LT	déc-11	556 920,46		20 ans	Hypothèque sur l'immeuble sis 36 rue Georges Clemenceau
Crédit Agricole - Clair Matin - Matériels de cuisine	MT	déc-11	40 000,00		10ans	
TOTAUX			**1 026 920,46**			

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

4.2 Engagements financiers :

	MONTANT
Engagements IFC estimé au 31/12/2018 :	
- effets escomptés non échus	
- aval et caution	
- engagements en matière de pensions, de complément de retraite et indemnités assimilées :	
Départ 62 ans	**1 042 559,35**
- les engagements réciproques :	
- Somme restant à payer sur commandes d'immobilisations ou sur immobilisations en cours	
- Sommes (subventions - emprunts…) obtenues non encore encaissées	
- Redevance de crédit-bail restant à payer * *** (cf. tableau 4.2.2)**	81 284,84
- Locations à l'entreprise	
- Locations par l'entreprise	
- Intérêts à courir sur emprunts	
TOTAL	**1 123 844,19**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

4.2.1 - *Indemnités de fin de carrière*

Récapitulatif des engagements avec un départ en retraite à 62 ans

	Engagement IFC au 31/12/18	Droits futurs IFC actualisé et probabilisé	Engagement IFC total actualisé et probabilisé
Clair Matin	196 955,03	181 379,12	378 334,15
Concorde	177 781,77	232 987,29	410 769,06
Villeneuve	231 994,16	247 296,23	479 290,39
Gardolle	161 535,76	146 062,11	307 597,87
Siège	52 265,89	68 069,54	120 335,43
Isep	145 237,01	157 999,35	303 236,36
La Cerisiae	76 789,73	69 448,28	146 238,01
	1 042 559,35	**1 103 241,92**	**2 145 801,27**

Détail des provisions constituées (solde au 31 Décembre 2018)

	Provisions constituées
Clair Matin	68 724,71
Concorde	43 618,25
Villeneuve	79 545,22
Gardolle	19 326,35
Sessad	5 154,00
Siège	0,00
Isep	15 433,93
La Cerisaie	10 255,72
	242 058,18

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

4.2.2. *Informations en matière de crédit bail :*

Les redevances restant à payer sur les opérations de crédit bail mobilier sont les suivantes :

CREDIT BAIL - MENSUALITES RESTANT DUES			
Dettes	**Montant brut**	**Echéances**	
		Jusqu'à 1 an	**A plus d'1 an**
Crédit bail			
CONCORDE	13 756,74	3 236,88	10 519,86
UEP VILLENEUVE	52 316,66	12 219,60	40 097,06
SIEGE SOCIAL	15 211,44	5 070,48	10 140,96
TOTAL	**81 284,84**	**20 526,96**	**60 757,88**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

4.3.1 *Analyse des Reports à nouveau et Résultats*

	RAN au 31/12/2017	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017				Résultat sous contrôle au 31/12/2018
REPORTS A NOUVEAU	**390 997,81**	**0,00**	**0,00**				**2 327 266,54**
- Association	23 713,09	5 113,28	132 401,27				161 227,64
- Clair Matin	-92 998,66	91 440,66	203 845,45				202 287,45
- SAEIP / La Corderie	1 056,57	-11 256,55	18 432,66				8 232,68
- SAEIP / SAVS	2 911,97	6 092,51	10 797,87				19 802,35
- Concorde	93 593,10	70 919,10	272 834,15				437 346,35
- Uep Villeneuve	137 033,32	163 766,17	310 086,77				610 886,26
- Gardolle	25 393,24	38 505,90	45 844,26				109 743,40
- Sessad	7 126,20	8 152,40	3 628,20				18 906,80
- Isep	62 159,00	94 785,90	97 670,44				254 615,34
- Isep La Cerisaie	131 009,98	40 588,98	-65 816,09				105 782,87
- Siège	0,00	0,00	0,00				0,00
DEPENSES REFUSEES PAR AUTORITES DE TARIFICATION	**-48 192,80**				21 975,00	***-17 012,90***	**-43 230,70**
					Résultat Economique Exercice 2018	**Résultat Administratif Exercice 2018**	**Résultat Administratif Avec neutralite C.P Exercice 2018**
RESULTATS	**Exercice 2017 1 029 724,98**				**296 676,71**	**430 996,16**	**453 858,16**
- Association	132 401,27				4 278,60	4 278,60	4 278,60
- Clair Matin	203 845,45				66 933,36	36 272,18	36 272,18
- Corderie	18 432,66				-127 738,67	-127 446,57	-127 446,57
- Corderie SAVS	10 797,87				-1 050,29	-1 050,29	-1 050,29
- Concorde	272 834,15				156 103,80	202 055,80	202 055,80
- Uep Villeneuve	310 086,77				117 786,26	137 786,26	156 358,26
- Gardolle	45 844,26				59 591,56	82 878,51	89 186,51
- Sessad	3 628,20				4 600,10	8 676,30	8 676,30
- Isep	97 670,44				32 604,23	76 299,68	82 851,68
- Isep La Cerisaie	-65 816,09				-16 432,24	11 245,69	5 389,69
- Siège	0,00				0,00	0,00	-2 714,00

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

4.3.2 *Rappel des affectations de Résultat 2016 autorisés par les financeurs*

	Résultat de l'exercice 2016	Reprise résultat N+2 en 2018	Réserve d'investissement	Réserve de compensation	Reserve de charges d'amortissements	report à Nouveau	Refusé par les Tarificateurs	Résultat sous contrôle au 31/12/2017
REPORTS A NOUVEAU	**546 238,89**	**149 200,52**	**2 990,43**	**188 736,53**	**185 311,41**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**
- Clair Matin	-12 930,19	-12 930,19						0,00
- SAEIP / La Corderie	292,10	292,10						0,00
- SAEIP / SAVS	6 092,51	3 102,08	2 990,43					0,00
- Concorde	164 511,97	40 000,00		40 000,00	84 511,97			0,00
- Uep Villeneuve	190 799,44	20 000,00		50 000,00	100 799,44	20 000,00		0,00
- Gardolle	46 573,90	23 286,95		23 286,95				0,00
- Sessad	8 152,40	4 076,20		4 076,20				0,00
- Isep	87 390,90	43 695,45		43 695,45				0,00
- Isep La Cerisaie	55 355,86	27 677,93		27 677,93				0,00
- Siège	0,00							0,00

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

4.3.3 *Subventions d'investissements*

	Exercice AN 2017		Subventions reçues en 2018			Quote part viré au compte de résultat	Exercice 2018
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES / SUR BIENS NON RENOUVELABLES	**622 087,38**		**0,00**			**89 419,47**	**532 667,91**
- Clair Matin	15 829,59		0,00			6 257,29	9 572,30
- Corderie	26 550,00		0,00			2 700,00	23 850,00
- Corderie SAVS	15 326,68		0,00			393,29	14 933,39
- Concorde	178 415,41		0,00			13 947,05	164 468,36
- Uep Villeneuve **	160 947,21		0,00			28 841,74	132 105,47
- Gardolle	30 198,65		0,00			5 956,89	24 241,76
- Sessad	9 991,66		0,00			1 557,15	8 434,51
- Isep	116 283,99		0,00			15 255,29	101 028,70
- Isep La Cerisaie	68 544,19		0,00			14 510,77	54 033,42
- Siège	0,00		0,00			0,00	0,00

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

4.5 Rémunération des dirigeants

En application de l'art. 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles doivent être communiqués.
Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.
Par souci de confidentialité nous ne pouvons divulger la rémunération du dirigeant salarié.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Valorisation du bénévolat 2018

		heures
.- Assemblée Générale		48
- Conseils d'administrations ordinaires + extraordinaires + :		
5 réunions x 9 personnes en moyenne x 4 heures		180
- Bureaux : 4 réunions x 6 personnes en moyenne x 3 heures		72
- Conseils de la vie sociale :		
9 réunions pour l'ensemble des établissements		18
- Autres représentations (colloque)		
Présence au Siége social : 96 heures		
Réunions : 54 heures		
Culturels et Communication : 20 heures		170
	TOTAL	**488**
	Taux moyen chargé	30,00 €
	TOTAL	**14 640,00 €**

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A.P.R.E.S.
Association Protestante Régionale d'Ecoute et de Soutien

Siège social : Rue Léo Lagrange - BP 99 (47400) TONNEINS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.314-59 du Code d'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICE ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application des dispositions de l'article R.314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Administration au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Détail des conventions

Les rémunérations brutes versées directement ou indirectement aux directeurs ou aux personnes qualifiées pour représenter les établissements s'élèvent à 299 703 euros.

Les établissements et le nom des personnes concernées vous sont communiqués dans le tableau ci-dessous.

ETABLISSEMENTS	NOM, PRENOM	REMUNERATION BRUTE
GARDOLLE SESSAD	Cécile BONZON DURGUEIL	61 088,39
CONCORDE	Marc MAGENDIE	57 329,61
CLAIR MATIN / SAEIP La Corderie	Mouhcine ZEKALMIE	62 476,25
VILLENEUVE	Sébastien IVANES	60 286,50
SIEGE SOCIAL	Dominique DECRESSAC	58 522,46

Concernant l'ISEP La Cerisaie, l'établissement est représenté par M. DECRESSAC.

Fait à Mérignac, le 12 Juin 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIAL
représenté par Esmeralda GONZALEZ